



SERVICE

Vie Scolaire - Restauration



viescolaire@ville-linselles.com

INFORMATIONS

LIEU : Centre Thérèse Boutry (CTB), service Jeunesse, 22 route de Hautevalle 59126 Linselles

PAR CORRESPONDANCE : par mail sur viescolaire@ville-linselles.com ou au 03 20 28 04 17

SUR PLACE : aux heures d'ouverture du service soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

CONDITIONS DE RESERVATION

- 1/ **Les réservations et/ou annulations sont OBLIGATOIRES, 5 jours avant, maximum (Exemple : pour le lundi 5 janvier, la réservation devra être effectuée au plus tard le dimanche 31 décembre 2023, 23h59). Elles devront se faire directement sur votre portail famille.**

CONDITIONS DE FACTURATION

- 1/ **S'être inscrit au Portail Famille, disponible sur le site internet de la ville de Linselles : www.linselles.fr Celui-ci vous permettra de régulariser vos factures, mois après mois. Des vidéos explicatives sont disponibles sur le site de la ville et/ou sur le Portail Famille.**
- 2/ Les enfants scolarisés au sein des établissements scolaires de la commune sont d'office préinscrit aux différents services périscolaires : soit la restauration pour les 2 écoles et en plus pour les garderies et l'étude de l'école publique. Chaque enfant est pointé au jour le jour par les enseignants en fonction de leurs présences.
- 3/ Chaque facture est disponible le mois suivant. Vous avez la possibilité de la régulariser sur le Portail Famille, soit en Carte Bancaire, soit par prélèvement automatique en effectuant la démarche sur votre portail « j'opte pour le prélèvement automatique périscolaire », et au service Jeunesse – Citoyenneté – ACM - Vie Scolaire - Restauration en espèces ou en chèque.
- 4/ Avoir pris connaissance du règlement intérieur de la restauration scolaire et des garderies périscolaires.
- 5/ Les conditions d'accueils et les valeurs pédagogiques sont disponibles sur le site internet, sur le Portail Famille ou au service Jeunesse – Citoyenneté – ACM - Vie Scolaire - Restauration.
- 6/ **Uniquement pour l'école publique :**
 - La garderie du matin fonctionne soit de 7 h 30 à 8 h 15 (tarif de ¾ h), soit de 7 h 45 à 8 h 15 (tarif d'une ½ h).
 - La garderie du soir débute de 16 h 30 à 18 h 30 (tarif à la ½ h), pour les maternelles.
 - Pour les élèves de CP, étude de 16 h 30 à 17 h (tarif d'une ½ h) puis garderie de 17 h à 18 h 30 (tarif à la ½ h).
 - Pour les élèves de CE1 à CM2, étude de 16 h 30 à 17 h 30 (tarif de 2* ½ h) puis garderie de 17 h 30 à 18 h 30 (tarif à la ½ h).

CAS PARTICULIER - ADAPTATION DES TARIFS

- ✚ Pour les enfants en classe ULIS de l'école publique, le tarif linsellois sera appliqué en fonction de votre feuille d'imposition.
- ✚ Pour les enfants disposant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) rédigé avec le médecin scolaire et signé par la ville, Il est déduit du tarif appliqué par repas selon le QR, 1,65 € par repas maternel et de 1,90 € par repas élémentaire. Cet avantage ne s'applique pas aux familles en QR 1, puisqu'elles bénéficient du tarif à 1 €
- ✚ Pour les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance et vivant dans une famille linselloise ou étant accueilli dans des établissements d'ASE sur la commune de Linselles, il est proposé d'appliquer le tarif QR 1.
- ✚ Pour les familles en QR 1, dont le quotient de Revenus est inférieur à 3 850 €, **la convention avec l'Etat permet aujourd'hui de facturer aux familles, le repas à 1 €, à partir du 1^{er} janvier 2022**
- ✚ Pour les couples divorcés, dont l'un des deux parents habite Linselles, le tarif linsellois sera appliqué au 2^{ème} sur demande.
- ✚ Pour les professionnels propriétaires de leur société à Linselles et payant la taxe professionnelle, le tarif linsellois sera appliqué, sur présentation d'un justificatif et sur demande. Pour les agents de la Ville n'habitant pas à Linselles, le tarif linsellois sera appliqué.
- ✚ Pour certaines situations particulièrement complexes ou difficiles, Le CCAS pourra être sollicité.

CONDITIONS TARIFAIRES – VIE SCOLAIRE

Tarifs	Garderie par ½ h	Garderie par ¾ h	Restauration maternelle	Restauration élémentaire	Etude surveillée pour ½ h
QR1	1.10 €	1.65 €	2.95 €	3.40 €	1.10 €
QR2	1.20 €	1.80 €	3.25 €	3.70 €	1.20 €
QR3	1.25 €	1.85 €	3.55 €	4.00 €	1.25 €
QR4	1.30 €	1.95 €	3.85 €	4.25 €	1.30 €
QR5	1.40 €	2.10 €	4.15 €	4.65 €	1.40 €
QR6	1.50 €	2.20 €	4.45 €	4.90 €	1.50 €
QR7	1.55 €	2.30 €	4.75 €	5.10 €	1.55 €
QR8	1.60 €	2.40 €	5.05 €	5.40 €	1.60 €
QR9	1.65 €	2.50 €	5.30 €	5.70 €	1.65 €
QRE1	1.70 €	2.60 €	6.40 €	6.55 €	1.70 €
QRE2	1.75 €	2.65 €	6.45 €	6.65 €	1.75 €
QRE3	1.80 €	2.70 €	6.50 €	6.75 €	1.80 €

MAJORATION TARIFAIRE – ABSENCES

En cas de non-respect des délais de réservations, un tarif majoré sera appliqué : + 2.50 € par repas, + 1 € par ½ h de garderie et/ou de l'étude.

En cas de non-respect des horaires de la garderie dès 18h30, après 3 rappels écrits, il sera facturé à la famille, 10 € par ¼ h de dépassement.

En cas de non-respect des délais d'annulation à la restauration, à la garderie ou à l'étude, la prestation vous sera facturée au tarif habituel.

En cas d'absence à la restauration, à la garderie ou à l'étude, 1 jour de carence sera compté par semaine sauf pour les maladies à éviction et sur présentation du certificat médical.

COMMENT CALCULER VOTRE QUOTIENT DE REVENUS ?

Pour toute inscription des familles, la feuille d'imposition 2024 (revenus 2023) est nécessaire pour l'application du quotient de revenus annuels.

Il sera calculé à partir des feuilles d'imposition de la manière suivante : revenu fiscal de référence par la famille divisé par le nombre de parts fiscales.

Pourront bénéficier du tarif linsellois, toute personne justifiant d'un avis d'imposition avec une adresse à Linselles.

Pour certaines situations particulièrement complexes ou difficiles, Le CCAS pourra être sollicité.

Barème des QR pour les linsellois

0 €	< QR 1 <	3 850 €
3 851 €	< QR 2 <	6 970 €
6 971 €	< QR 3 <	9 890 €
9 891 €	< QR 4 <	12 635 €
12 636 €	< QR 5 <	15 230 €
15 231 €	< QR 6 <	17 700 €
17 701 €	< QR 7 <	20 070 €
20 071 €	< QR 8 <	22 365 €
	QR 9 >	22 365 €

Barème des QR pour les résidents extérieurs

0 €	< QRE 1 <	9 890 €
9 891 €	< QRE 2 <	17 700 €
	QRE 3 >	17 700 €

**En l'ABSENCE de votre avis d'imposition, le QR 9 sera appliqué (si vous êtes linsellois)
et le QRE 3 (si vous êtes résidents extérieurs).**